

**AVENANT A LA CONVENTION DE FINANCEMENT
de la structure multi accueil à gestion parentale "Les
Confettis", sise sur le territoire de Dommartemont**

ENTRE :

- ┌ La **Caisse d'Allocations Familiales de Meurthe et Moselle (CAF)** - 21 rue de St Lambert à Nancy, représentée par **Madame Béatrice TAMAGNA**, la Directrice,
- ┌ La **Commune de Dommartemont**, représentée par **Madame Marie-Christine LEROY**, le Maire,
- ┌ La **Commune de Saint Max**, représentée par **Monsieur Eric PENSALFINI**, le Maire,
- ┌ La **Commune d'Essey les Nancy**, représentée par **Monsieur Michel BREUILLE**, le Maire,
- ┌ L'**association Les Confettis**, 20 rue de Malzéville 54130 DOMMARTEMONT, représentée par **Madame Marjorie CHALUBERT**, la Présidente,

Considérant la convention de financement de la structure multi accueil à gestion parentale "Les Confettis", sise sur le territoire de Dommartemont, notamment son article 8 qui dispose qu'elle est : « renouvelable deux fois par reconduction expresse sur demande écrite de l'ensemble des signataires de la convention à chaque échéance annuelle », sous réserve de l'octroi d'une dérogation accordée par la préfecture, relative à l'accessibilité des locaux au public.

ARTICLE 1

La convention de financement de la structure multi accueil à gestion parentale "Les Confettis" pour l'année 2019 est reconduite pour une durée d'un an, à compter du 1er janvier 2020.

Nancy, le

<p>La Directrice de la Caisse d'Allocations Familiales de Meurthe et Moselle</p> <p><i>Béatrice TAMAGNA</i></p>	<p>Le Président de l'association Les Confettis</p> <p><i>Marjorie CHALUBERT</i></p>
<p>Le Maire de Dommartemont</p> <p><i>Marie-Christine LEROY</i></p>	<p>Le Maire de Saint Max</p> <p><i>Eric PENSALFINI</i></p>
<p>Le Maire d'Essey-lès-Nancy</p> <p><i>Michel BREUILLE</i></p>	